

## LE COURRIER DU LECTEUR

*Nous avons reçu du Comité Olympique Belge la lettre suivante :*

*Monsieur le Chancelier,*

*Nous avons constaté avec étonnement que, selon l'article « Une note de la Fédération Internationale de Bobsleigh au Comité International Olympique », publié dans le numéro 62 du Bulletin du Comité International Olympique, La Belgique aurait décidé de participer aux concours de Squaw Valley.*

*Cette information est inexacte. En effet, le Comité Olympique Belge a résolu de ne pas participer aux Jeux Olympiques d'Hiver 1960.*

*Nous vous saurions donc gré d'insérer un avis rectificatif à ce sujet dans un prochain bulletin.*

*Veillez agréer...*

*Au nom du Comité Olympique Belge:  
Le Secrétaire Général.*

*J. CRAHAY.*

### *La Fédération Internationale de Bobsleigh proteste*

Nous avons reçu une lettre de la Fédération Internationale de Bobsleigh et de Tobogganing par laquelle son président, le Comte de la Frégéolière ne se déclare nullement satisfait de la décision que le Comité International Olympique a prise à Tokyo et par laquelle

l'élimination de ce sport est devenue un fait acquis en ce qui concerne les Jeux de Squaw Valley. Le manque de place nous empêche de publier cette longue protestation qui contient, en fait, les arguments déjà énoncés dans nos précédentes éditions et qui sont connus. Nous tenions cependant à mentionner l'envoi de cette lettre par souci d'objectivité.

### *La Fédération Internationale de Gymnastique n'est pas satisfaite*

La Fédération Internationale de Gymnastique, par la voie de son président, M. Charles Thoeni, à Genève, vient d'adresser une lettre-circulaire aux membres du Comité International Olympique par laquelle elle manifeste son mécontentement au sujet de la réduction du nombre des gymnastes pouvant prendre part aux Jeux Olympiques et dont la décision fut prise à la session de Tokyo. La Fédération Internationale de Gymnastique souligne dans son exposé qu'à Helsinki en 1952, le nombre des gymnastes pouvant être inscrits était de hmt. Il fut réduit à six par la suite, correspondant à une réduction de 25%. La récente décision ramène ce nombre à cinq dont quatre athlètes pouvant être classés. La réduction, comparativement à ce que fut la participation des gymnastes à Helsinki, atteint ainsi 40%. Nous ne pouvons publier la longue lettre de la Fédération Internationale de Gymnastique, mais là également nous tenions à la citer par souci d'objectivité. La



*Lausanne Palace*

TOUT PREMIER RANG - AU CENTRE DE LA VILLE - 220 LITS - 160 BAINS

*Grill-room · Restaurant italien · Bar dansant  
Night-Club · Snack-bar · Terrasses fleuries*

Télégramme : Palace  
Télex international

Max H. Meyer, directeur.

Fédération Internationale de Gymnastique éprouve cependant une certaine satisfaction du fait que le Comité International Olympique a maintenu le concours d'équipes et a donné son approbation aux propositions faites par la dite fédération au sujet des épreuves individuelles. Le mécontentement subsiste donc uniquement sur le nombre des gymnastes pouvant prendre part aux Jeux. La

lettre mentionne encore que le Congrès de la Fédération Internationale de Gymnastique, qui doit se tenir en juillet à Moscou conjointement avec les championnats du monde, discutera ce problème et il lui appartiendra de prendre une décision qui, sans doute, ne rejoindra pas celle prise par le Comité International Olympique.

---

---

# LES JEUX DE LA XVII<sup>e</sup> OLYMPIADE ROME 1960

(Suite de notre édition N° 62)  
(Extrait du Bulletin officiel des Jeux)

## L'EXPOSITION ARTISTIQUE DE L'ART SPORTIF

Dans le cadre des manifestations de la XVII<sup>e</sup> Olympiade, une exposition d'œuvres d'art d'inspiration sportive sera organisée à Rome. Afin de pouvoir réunir une vaste documentation artistique, le Comité Olympique Italien a abouti à un accord avec le Ministère de l'Instruction publique et a confié à ce dernier la préparation et la réalisation de l'Exposition documentaire du Sport à travers les âges. On ne doit pas oublier l'importance de cette collaboration qui pourra offrir le maximum de garanties dans un secteur aussi élevé de l'histoire des coutumes et des traditions et surtout, en ce qui concerne les recherches historiques, sur un matériel en grande partie encore inédit.

L'exposition mettra en valeur l'histoire et l'iconographie de chaque sport dans l'Antiquité et l'Italie médiévale et moderne, jusqu'au siècle dernier, et traitera des thèmes suivants : 1. athlétisme en général (scènes de gymnase, athlètes vainqueurs, appareils de gymnastique, etc.) ; 2. courses à pied, lancers (disque, javelot, etc.) ; sauts (en hauteur, en longueur, etc.) ; 3. lutte et boxe ; 4. gladiateurs et jeux de cirque ; 5. poids et haltères ; 6. joutes et tournois ; 7. escrime ; 8. sports équestres ; 9. aviron, régates, etc. ; 10. football et jeux du ballon ; 11. chasse et pêche ; 12. natation.

M. Aldo Moro, Ministre de l'Instruction publique, a chaleureusement invité les plus hautes autorités de l'art à collaborer à son initiative.

## CARTES OLYMPIQUES POUR LA PRESSE

Le Comité pour la presse s'est réuni pour examiner quelques problèmes d'urgence liés

au fonctionnement des services d'information. Il a pris acte des travaux effectués à ce jour dans le secteur organisateur et a examiné un rapport sur les réponses de la presse internationale au « questionnaire » envoyé il y a quelque temps, et ce uniquement pour connaître son avis sur la solution de quelques problèmes d'ordre technique afin de faciliter les possibilités de travail des journalistes accrédités. Les indications déjà transmises par 151 journaux constituent des éléments précieux pour l'organisation des services de presse. D'autre part la majorité absolue des journaux concorde sur :

- le choix du centre ;
- l'utilité de séjourner et de prendre les repas au siège ;
- la centralisation de tous les services de presse au dit siège.

Le Comité a en outre examiné un projet de distribution des « cartes olympiques » destinées aux journalistes qui seront accrédités sur la base des 1000 concessions prévues par les Règles Olympiques. A ce propos, après ample discussion entre M. Bruno Roghi et M. Enrico Mattei, le Comité a conseillé quelques modalités à suivre dans l'assignation des cartes, sans manquer de se reporter aux normes adoptées lors des précédentes Olympiades.

## CONGRÈS DE L'ASSOCIATION INTERNATIONALE DE LA PRESSE SPORTIVE (A. I. P. S.)

Le Congrès quadriennal de l'Association Internationale de la Presse Sportive aura lieu à Naples à une date qui n'a pas encore été précisée, mais qui, de toute façon, sera à cheval sur les mois de mars et avril 1960. Comme ce Congrès figure dans le cadre de la célébration des Olympiades, les délégués des nations